

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Achats et approvisionnements			
Ancien Code	ECHG2B37ACA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOHG2370		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Massimiliano CASARANO (massimiliano.casarano@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE "Achats et Approvisionnements" est l'une des facettes de la gestion hôtelière.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
 - 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
 - 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs
 - 2.7 Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux relatifs au développement durable
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**
 - 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
 - 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
 - 3.6 Choisir et utiliser les méthodes, outils, techniques, produits des différents secteurs liés à l'hébergement et la restauration
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.8 Développer une vision entrepreneuriale des différents domaines et facettes du secteur de la restauration
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.3 Planifier les prévisions stratégiques de l'entreprise pour répondre aux objectifs et les mettre en œuvre
 - 5.5 Planifier les approvisionnements et gérer les stocks

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de/d' :

- Appliquer dans sa vie professionnelle future une démarche d'achat professionnelle en lien avec la RSE
- Distinguer prix et coût d'achat et les calculer

- Gérer un stock en répondant aux trois questions de base : quoi, combien et quand commander
- Etablir les liens entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement
- Présenter une politique d'approvisionnement cohérente en utilisant les concepts-clés.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG2B37ACAA Achats et approvisionnements

36 h / 3 C

Contenu

- Achat et approvisionnement parmi les fonctions et les services de l'entreprise.
- Politique d'approvisionnement cohérente : développement des concepts-clés
- Just-in-Time : principe, conséquences, applications
- Prix et coût d'achat
- Caractéristiques des achats
- Acheteur et démarches d'achat : avant, pendant et après ; procédures et documents en lien avec la RSE

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Démarche déductive
- Démarche inductive
- Méthode active
- Approche par situation problème
- Pédagogie du projet
- Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

- Correction des exercices par les pairs
- Séance de "Questions/Réponses" préalable à l'évaluation

Sources et références

Toutes les sources et références sont reprises dans les documents postés sur la plateforme.

1. Bruel, O., & Ménage, P. (2019). Politique d'achat et gestion des approvisionnements : Enjeux, problématiques, organisation, changement (5e éd.). Dunod.
2. Studi. (n.d.). L'approvisionnement et les achats. Studi. Disponible sur Studi.
3. Monczka, R. M., Handfield, R. B., Giunipero, L. C., & Patterson, J. L. (2020). Purchasing and Supply Chain Management (7th ed.). Cengage Learning.
4. Lysons, K., & Farrington, B. (2016). Procurement and Supply Chain Management (9th ed.). Pearson.
5. Chopra, S., & Meindl, P. (2019). Supply Chain Management: Strategy, Planning, and Operation (7th ed.). Pearson.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports sont disponibles sur la plateforme de l'institution.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront postées sur Connected au regard de l'UE/AA.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Au Q2 :

L'activité d'apprentissage est évaluée via

un travail/des travaux/rapport(s) dont les consignes sont postées sur la plateforme pour 25 % de la note finale.
un examen écrit en session comptant pour 75 % de la note finale.

Au Q3

L'activité d'apprentissage est évaluée via un examen écrit valant 100 % de la note.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	25		
Période d'évaluation			Exe	75	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).